

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018**

**Présents :** M. Yves POTHET, Maire, Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE, 1<sup>er</sup> adjoint, M. Jérôme FERRE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Nathalie LEPAPE, 3<sup>e</sup> adjoint, Mme SINGERY Patricia, 5<sup>e</sup> adjointe, M. Pascal PICARD, Mme Yvette PICARD, M. Nicolas MORISSEAU, Mme Laëtitia ROLLAND, M. NEVEU Arnaud, M. Christian MARIONNAUD, Mme Chantal MAUPOU, M. Philippe GUITTIER, Mme DANNEAU Marcelle, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. MARION Philippe.

**Absents excusés et ont donné pouvoir :**

M. BRIEZ Jérôme à M. MARIONNAUD Christian  
Mme JACQUELIN Glawdys à Mme ROLLAND Laetitia  
M. VILLANUEVA Yves à Mme CHAUVEAU Vanessa,

**Le quorum étant atteint, M. Yves POTHET, Maire, ouvre la séance à 20 heures 10**

Mme LEPAPE Nathalie est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 14 mai 2018 est approuvé à l'unanimité. Madame CHAUVEAU Vanessa indique qu'elle avait excusé M. VILLANUEVA. Cette information n'avait pas été enregistrée lors du Conseil mais indiquée en aparté et n'avait donc pas pu être prise en compte. Il est demandé dans une pareille situation de l'annoncé au début du Conseil Municipal.

### **I – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS POUR LES ETUDES PORTANT SUR LES RESEAUX COMMUNAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose :

La préparation au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la CCRM et l'appréhension de ses conséquences nécessitent que chaque commune ait une parfaite connaissance de ses réseaux.

Ainsi, la CCRM a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet DUPUET afin d'estimer les coûts des études à mener et aider au recrutement des cabinets en charge de leur réalisation.

Les premières étapes des études consistent à recueillir les données liées à l'exploitation et au coût des services d'eau et d'assainissement des communes et à réaliser un diagnostic exhaustif. Ces données sont essentielles pour étudier avec précision les modalités de transferts des compétences et leur incidence dans les années à venir.

Par délibération en date du 18 mai 2018, le Bureau Communautaire a décidé d'une part, d'exercer pour le compte des communes ou syndicats, les études de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ainsi que des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées et d'autre part de prendre en charge le coût de ces dernières.

Il est précisé que cette prestation, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCRM pour le compte de notre commune, ne donnera pas lieu à refacturation.

Aussi convient-il de conclure une convention définissant les modalités de coopération avec l'EPCI.

Ainsi, je vous propose de m'autoriser à signer cette convention avec la CCRM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention à intervenir avec la CCRM pour les études portant sur les réseaux communaux d'eau et d'assainissement

autorise le Maire à signer la convention à intervenir et tout document se rapportant à cette affaire.

Madame DANNEAU demande ce qu'il va advenir au niveau du prix de l'eau ? Il faut prévoir une augmentation de l'eau. Le prix moyen devrait se situer autour de 2.50 € le m3. Cette augmentation interviendra lorsque la Communauté de Commune aura pris la compétence.

## **II - RENOUELEMENT DU BAIL PRECAIRE 32 RUE CAMILLE MASSON**

Monsieur le Maire propose de renouveler le bail précaire du logement situé 32 Rue Camille Masson pour un loyer de 220 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et demande de l'autoriser à prendre l'arrêté correspondant. Ce logement étant toujours considéré comme un logement « instituteur », le bail sera précaire, soit jusqu'au 30 juin 2019.

Accord à l'unanimité

## **III – RENOUELEMENT DU BAIL PRECAIRE 34 RUE CAMILLE MASSON**

Monsieur le Maire propose de renouveler le bail précaire du logement situé 34 Rue Camille Masson pour un loyer de 320 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 de l'autoriser à prendre l'arrêté correspondant. Ce logement étant toujours considéré comme un logement « instituteur », le bail sera précaire, soit jusqu'au 31 août 2019.

Accord à l'unanimité.

Monsieur MARION Philippe demande ce qu'il en est pour l'augmentation de tous les autres logements municipaux. Le Conseil Municipal renouvelle chaque année les baux des logements précaires car logements « instituteurs ». Les autres logements font l'objet d'une augmentation annuelle conformément à la formule de révision prévue dans le bail correspondant.

## **IV – TARIF CANTINE SCOLAIRE ANNEE 2018 - 2019**

Monsieur le Maire propose d'augmenter ou de maintenir le tarif de la restauration scolaire à compter du 6 août 2018 pour l'année scolaire 2018 -2019 :

Enfants : 3.05 €

Adultes : 6.10 €

Le tarif adulte s'appliquera également aux accompagnants des sorties scolaires lorsque la Commune fournira le repas.

Maintien tarif à 3.05 € pour les enfants : 17 pour et 2 abstentions (M. POTHET Yves et M. GUITTIER Philippe)

Maintien tarif à 6.10 € pour les adultes : 18 pour 1 contre (M. MARION Philippe)

Monsieur MARION Philippe demande le prix de revient d'un repas. Monsieur POTHET indique que le prix de revient doit se situer entre 5.50 et 6 €. C'est du social. Madame CLEMENT-LACAILLE Nicole souhaite le maintien et demande à ce que l'on fasse une étude pour connaître le prix de revient d'un repas.

Monsieur MARION Philippe souhaiterait que le prix du repas adulte soit équivalent à celui du prix du repas pratiqué par le restaurant « Le Blason ». M. POTHET Yves indique que le restaurant scolaire est un service social et que l'on ne peut pas pratiquer le même tarif soit 13 € puisque l'activité n'est pas comparable.

## **V – TARIF ACCUEIL DE LOISIRS ET GARDERIE PERISCOLAIRE A COMPTER DU 6 AOUT 2018**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs et garderie périscolaire à compter du 6 août 2018 comme suit :

### **ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES**

tarifs	½ journée (sans repas ; goûter compris)	Journée (sans repas ; goûter compris)
	2018	2018
QF 1 * jusqu'à 850 €	5.75 €	11.15 €
QF2 de 851 à 1150 €	6.25 €	12.15 €
QF3 de 1151 € et au-delà	6.75 €	13.15 €

\* Attestation de QF délivrée par la CAF ou MSA

Pour la demi-journée et la journée, les enfants qui mangent à la cantine devront présenter un ticket de cantine à retirer en Mairie.

Pour les ½ journées et les journées entières les parents devront venir chercher en Mairie des cartes valables pour 5 journées ou 5 ½ journées (pas de vente à l'unité de journée ou de ½ journée possible)

### **GARDERIE PERISCOLAIRE**

tarifs	5 H	20 h	30 h
	2018	2018	2018
QF 1 * jusqu'à 850 €	9.05 €	36.20 €	54.30 €
QF2 de 851 à 1150 €	9.25 €	37.00 €	55.50 €
QF3 de 1151 € et au-delà	9.40 €	37.60 €	56.40 €

\* Attestation de QF délivrée par la CAF ou MSA

## **VI – TARIF TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019**

Monsieur le Maire propose de maintenir la facturation à toutes les familles dont les enfants bénéficient du transport scolaire :

- 10 € par trimestre et par famille pour les enfants dont le domicile est situé à 3 km et moins de l'école Paul Besnard
- Gratuit pour les enfants dont le domicile est situé à plus de 3 km.
- Les familles dont le domicile est situé dans un rayon de 600 m de l'école Paul Besnard n'ont pas accès au service de transport scolaire.

Accord à l'unanimité

Monsieur MARION Philippe demande pourquoi le transport scolaire ne dessert pas le lotissement du Contrôleur route de Chambord. Il lui est fait remarqué que le lotissement du contrôleur n'existe pas il s'agit d'un lieu-dit. La personne domiciliée à cette adresse aurait reçu un refus de la Mairie. Il lui est répondu que cette personne n'a pas inscrit son enfant pour le ramassage scolaire.

## **VII – INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 mars 2018 par laquelle le Conseil Municipal a déterminé le Taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes ayant reçu des délégations, avec effet à la date de l'arrêté de délégation :

Madame SINGERY Patricia 5<sup>e</sup> adjointe avait fait savoir qu'elle renonçait à ses indemnités d'adjoint.

Monsieur le Maire demande à ce que la délibération soit modifiée en ce sens :  
Madame SINGERY Patricia souhaite bénéficier de ses indemnités d'adjoint.

Madame SINGERY Patricia informe qu'elle avait eu une fausse information de la CRAM concernant le non Cumul de cette indemnité avec sa pension actuelle.

17 voix pour et 2 abstentions (Madame CHAUVEAU Vanessa et M. VILLANUEVA Yves).

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Invitation samedi 16 juin à 19 h Assemblée Générale du Tennis.
- Le 23 juin fête des écoles au stade.
- Sologne Nature Environnement vient le 21 août de 19 h 30 à 21 h 30 pour les estivales de l'eau.
- M. PICARD Pascal informe que la Journée Citoyenne s'est bien déroulée. Il souhaite adhérer au réseau national pour partager des informations avec les autres Communes. Une charte de la Journée Citoyenne devra être validée. Ce qui est accepté.
- M. MORISSEAU Nicolas et Mme ROLLAND Laetitia demande des informations sur le remplacement d'agents communaux en arrêt. Ces questions sont sans objet lors d'un Conseil Municipal.
- Mme CHAUVEAU Vanessa demande s'il serait possible de mettre en place des panneaux de signalisation pour le Lotissement du Clos de la Forêt et la Salle des Associations.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal des travaux en cours à l'ancienne maison Richer pour la mise en place d'un mini centre de tri postal. Ces travaux sont financés par la Commune. Une convention devra être signée avec la Poste. Le montant du loyer sera de 1500 € TTC par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 37